



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 28 mai 2019

Monsieur le Directeur du projet EOLE-NExTEO

Par courrier, réceptionné le 1^{er} avril 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles L151-13 du code de l'urbanisme pour la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité NFE valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Gretz-Armainvilliers.

La commission s'est réunie le jeudi 23 mai 2019 pour examiner ce projet que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT a présenté à partir des éléments fournis.

La commission prend bonne note de ce besoin de réorganisation du faisceau Gretz Salonique et du besoin de construction d'un bâtiment de maintenance sur le site, dans le cadre de ce projet. Elle note qu'aucun défrichement ne sera effectué et que le projet se fera uniquement sur les emprises SNCF existantes. Elle prend également bonne note de la correction de l'erreur matérielle concernant la définition du secteur de continuité écologique.

La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable au titre de la création du STECAL NFE et sur le règlement associé.

Cet avis sera impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur du projet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Igor KISSELEFF

Monsieur Xavier GRUZ
Directeur du projet EOLE-NexTEO

Direction projet EOLE
22/28 rue Joubert
77009 PARIS